



UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



DECLARATION

Paris, 6 novembre 2025

Monsieur le Ministre,

Vous présidez votre premier CCFP depuis votre nomination et nous vous en remercions. Il est important pour les personnels que le Ministre préside les instances supérieures, y compris pour entendre les revendications des organisations syndicales représentatives, au-delà de l'analyse des textes à l'ordre du jour.

Comme nous avons eu l'occasion de l'exprimer lors de notre audience commune avec la Ministre Amélie de Montchalin, il n'est pas envisageable de poursuivre une politique d'austérité entraînant une troisième année blanche pour le point d'indice, maintenant une grille indiciaire inacceptable, ou encore paupérisant un peu plus les agents avec l'abattement de 10% en cas d'arrêt maladie.

Il y a nécessité absolue de répondre par des mesures immédiates, et d'autres sur un plan pluriannuel à travers les Projets de Loi de Finances et Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2026 et ceux à venir.

Notre organisation syndicale mettra donc tout en œuvre pour combattre l'austérité renforcée des PLF et PLFSS tels que présentés par M. Lecornu aujourd'hui.

De même, à l'heure où l'ensemble du gouvernement souhaite relancer le dialogue social, nous rappelons notre attachement indéfectible aux instances et à leurs rôles. C'est pourquoi nous revendiquons le rétablissement des CHSCT, dont le retour est urgent au regard des risques psychosociaux et du sinistre nombre d'agents qui se suicident, ainsi que le retour de toutes les compétences des commissions administratives paritaires, notamment l'avancement.

Vous venez de répondre à un engagement pris mais non tenu par votre prédécesseur, pour répondre à l'injustice inacceptable imposant 10% de rémunération en moins pour les femmes enceintes placées en congé maladie ordinaire lié à leur grossesse. Une semaine de congé supplémentaire dédiée c'est bien, supprimer l'abattement de 10%, ce serait mieux.

Concernant plus spécifiquement la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, il y a urgence à mettre en œuvre l'accord PSC, tant en matière de santé et de prévoyance.

Il serait incompréhensible que ces 3 millions d'agents continuent d'être si peu considérés, et cela remettrait en cause la parole de l'employeur public qui serait incompétent à appliquer un accord sur la durée du quinquennat.

Enfin, nous espérons que nous pourrions apporter des modifications positives à l'égard des agents de Mayotte au texte présenté dans ce CCFP.